



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le 10 FEV. 2023.
N° 50070 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP5715-5716

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de la Marne.

OBJET : permis de construire d'une centrale photovoltaïque – Sapignicourt – Hauteville (51).

RÉFÉRENCES : courriels du 11 et 12 janvier 2023.

Par correspondances visées en référence, vous avez consulté la SDRCAM Nord à propos des permis de construire en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit « Le Chenêt », à Sapignicourt et lieu-dit « La Haie Ricquenac », à Hauteville.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émet aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Toutefois, je vous informe que la commune de Sapignicourt se situe dans les servitudes aéronautiques T4 – T5 de l'aérodrome de Saint-Dizier Robinson – arrêté du 7 octobre 1986 - gérées par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Saint-Dizier.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Dominique LAMBERT,
commandant la division appui des formations

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDT de la Marne.

COPIES :

- COMBdD Mourmelon Mailly ;
- COMBdD Saint-Dizier Chaumont ;
- ESID Metz ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique ;
- USID Châlons-en-Champagne ;
- USID Saint-Dizier.